



Dossier préliminaire

SAGE ORB - LIBRON



Sommaire

La table des matières est vide car aucun style de paragraphe sélectionné dans l'inspecteur n'est utilisé dans le document.

I.

II. MOTIVATIONS DU PROJET DE SAGE ORB - LIBRON

Depuis plus de 10 ans, la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de l'Orb est à la charge du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb. Sur cette période, **le SMVO a piloté deux Contrats de rivière successifs et un Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)** ; cette structure reconnue par les acteurs locaux est donc rôdée aux procédures de gestion concertée.

Les missions du SMVO ont récemment été précisées et orientées vers une gestion intégrée et transversale de l'eau. Ces missions lui permettront, au cours de l'année 2008, une reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin - EPTB.

De plus, les communes de la vallée du Libron adhéreront, dès 2008, au SMVO. Une couverture et une cohérence totale sur le périmètre Orb Libron sera ainsi assurée.

Le bassin de l'Orb est un **bassin pionnier en matière de gestion de l'eau**, un territoire d'expérimentations. Il a ainsi été ou est retenu comme site pilote pour de nombreuses approches :

- Mise au point des grilles de lecture pour la détermination de l'état des lieux DCE ;
- Défi Pesticides sur la moyenne vallée de l'Orb ;
- Défi « gestion économe des prélèvements agricoles » sur la vallée de la Mare, du Jaur et du Vernazobres ;
- Appel à projet régional « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau » ;
- Programme de recherche INTERREG Inunda sur le diagnostic de la vulnérabilité au risque inondation ;
- Programme de recherche MEDAD- CEMAGREF sur la perception et l'acceptabilité du risque inondation sur la vallée de l'Orb ;
- Collaboration avec les structures d'aménagement du territoire : Pays Haut Languedoc et Vignobles, SCOT du biterrois.

Ces différentes expériences mettent en exergue l'aptitude des acteurs locaux à s'unir pour porter des démarches ambitieuses et aussi à collaborer avec d'autres partenaires extérieurs au territoire.

Les procédures déjà menées sur le bassin de l'Orb ont permis une structuration du territoire et une organisation des acteurs ; le territoire est ainsi couvert par une dizaine de syndicats intercommunaux ou communautés de communes, maîtres d'ouvrage des opérations de gestion du milieu physique, le SMVO assurant la coordination et la cohérence des programmes, ainsi que le respect des objectifs globaux de préservation des milieux aquatiques.

Les 2 Contrats de rivière ont aussi permis, en améliorant et partageant les connaissances, des prises de conscience des acteurs locaux, indispensables à la réussite des politiques futures, notamment dans le domaine de la gestion des ressources en eau et de la prévention du risque inondation ; un Plan d'actions pour la Prévention des inondations, toujours en cours, a pris le relais, pour améliorer la gestion du risque dans ses diverses composantes.

Cependant, ces procédures contractuelles restent ponctuelles à l'échelle des temps de réponse des milieux et mal appropriées pour maîtriser durablement les enjeux du territoire.

Dans un contexte général d'augmentation des pressions sur la ressource en eau et de risque de dégradation du patrimoine naturel que constituent nos cours d'eau et masses d'eau associées, il apparaît important de préserver l'avenir en se dotant, dans le cadre d'une procédure concertée, d'un cadre juridique.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orb et Libron, porté par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb élargi aux communes du Libron - SAGE Orb et Libron-, s'inscrit dans la continuité des deux Contrats de rivière. Il abordera tous les enjeux liés à la gestion de l'eau sur son territoire :

- **Ressource en eau et usages**

L'enjeu prioritaire relève de la gestion pérenne de la ressource en eau - l'Orb et sa nappe alluviale en particulier. Les équipements BRL existants qui exploitent cette ressource ont une vocation régionale, dans la mesure où ils desservent des périmètres éloignés du bassin de l'Orb, situés hors du département de l'Hérault ; Le projet d'artère littorale « Aqua Domitia », qui sollicitera la ressource Rhône et desservira la frange littorale, constituera un élément important dans la gestion de la ressource en eau sur le territoire Orb Libron. Un des challenges du SAGE sera donc de favoriser une approche « supra - bassins », et de contribuer à la création d'une instance de coordination entre les acteurs du territoire Orb - Libron et ceux des territoires desservis.

La démographie galopante du Biterrois et de l'ensemble des zones alimentées par l'Orb pose dès maintenant et pour les générations futures des questions cruciales : quelle est la limite de sollicitation des ressources locales, les ressources disponibles sont-elles compatibles avec la vitesse actuelle de développement de l'urbanisation, comment atteindre et maintenir le bon état des cours d'eau et des aquifères tout en satisfaisant les besoins liés aux usages ?

Pour trouver des réponses durables à ces questions, il est nécessaire de s'inscrire dans un cadre pérenne de gestion, que le SAGE peut offrir ; il est par ailleurs souhaitable de disposer de la portée réglementaire du SAGE pour fixer les objectifs quantitatifs en lien avec les objectifs de bon état et instaurer les règles de partage de l'eau entre les usagers intérieurs et extérieurs au bassin Orb - Libron.

Des SAGE sont en cours d'élaboration sur la nappe Astienne et le bassin de l'Hérault. La mise en place d'un SAGE Orb - Libron va favoriser une gestion concertée « inter-SAGE » de ces 3 ressources majeures à l'échelle départementale et même régionale, ce qui est nécessaire dans la mesure où une décision relative à la gestion d'une de ces ressources peut avoir des répercussions sur les autres ; ainsi, la substitution de certains captages dans l'astien a un impact direct sur la ressource de substitution, en l'occurrence la nappe alluviale de l'Orb.

- **Qualité des eaux et pressions de pollution**

Les objectifs environnementaux du SDAGE, en particulier les objectifs de bon état des masses d'eau, et la réduction de la pollution par les substances dangereuses (pesticides d'origine agricole, métaux liés aux anciennes activités minières) seront déclinés. Ces objectifs impliquent notamment :

- la connaissance et la maîtrise des micropollutions toxiques (métaux, HAP, pesticides) ;
- la réduction de l'impact des pressions polluantes domestiques et agricoles sur les petits cours d'eau de plaine (Lirou, Taurou, Libron) ;
- la sécurisation de la qualité sanitaire sur les secteurs accueillant des activités nautiques ;
- l'amélioration de l'assainissement des caves particulières ;

- le maintien de débits d'étiage compatibles avec l'objectif de bon état, en particulier sur la basse vallée de l'Orb ;
- la préservation de la nappe alluviale de l'Orb et la restauration de celle du Libron vis-à-vis des pesticides.

- **Fonctionnement morpho écologique des cours d'eau et patrimoine biologique**

La restauration physique des milieux dégradés par des altérations hydromorphologiques, notamment dues aux anciennes extractions de matériaux et aux aménagements lourds de protection contre les crues, ainsi que le décroisement des milieux pour assurer la continuité écologique, elle aussi nécessaire au respect des objectifs de bon état écologique, seront des orientations fortes du SAGE. Le SAGE travaillera ainsi à la définition du cadre réglementaire et à l'identification d'actions visant la restauration des milieux physiques et la circulation des espèces.

- **Risque crues et inondations**

Dans le prolongement de la dynamique créée par le PAPI, notamment pour l'information sur le risque et la réduction de la vulnérabilité, le SAGE abordera l'intégration de certaines préconisations à caractère réglementaire pour la prévention du risque (restauration des zones naturelles d'expansion des crues).

Sur chacun de ces thèmes, le SAGE devra favoriser la convergence entre la politique d'aménagement du territoire et la gestion de l'eau, notamment en développant les collaborations avec les structures porteuses du SCoT du Biterrois et du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

III.CONTEXTE REGLEMENTAIRE

SDAGE et SAGE

La première loi sur l'eau de 1992 a créé deux outils de planification de la gestion des milieux aquatiques : les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), mis en place à l'échelle des grands bassins hydrographiques et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), qui permettent de décliner au niveau local les principes de gestion intégrée des milieux aquatiques.

Le premier SDAGE du bassin Rhône Méditerranée, entré en vigueur en 1996, vient d'être révisé pour intégrer les nouveautés issues de la directive cadre européenne sur l'eau de 2000. Ce texte majeur engage les pays de l'Union européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Sa principale ambition est que tous les milieux aquatiques : cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux côtières et de transition, doivent être en bon état d'ici à 2015, sauf si des raisons d'ordre technique, naturel ou économique, expressément justifiées, expliquent que cet objectif ne peut être atteint dans ce délai.

Le SDAGE bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique ; il définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et fixe les objectifs assignés aux masses d'eau pour 2015 : bon état, le cas échéant avec demande de dérogation pour l'échéance ou le niveau de l'objectif.

Parallèlement, le programme de mesures du bassin Rhône-Méditerranée détermine les actions nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état, prévenir la détérioration et assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SAGE est l'outil de définition de la politique locale de l'eau. Son objectif fondamental est l'obtention d'un équilibre durable alliant protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages à l'échelle d'une unité hydrologique cohérente. Il doit également établir les liens indispensables avec les politiques d'aménagement du territoire sur son périmètre.

Le SAGE est fondé sur une démarche partenariale, réunissant l'ensemble des acteurs locaux autour de la construction d'une politique cohérente et solidaire. Son but est de « fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides ».

Le SAGE doit être compatible avec les préconisations du SDAGE (article L212-3 du code de l'environnement) : il doit intégrer les objectifs environnementaux du SDAGE et les traduire de la façon la plus opérationnelle possible. Les SAGE sont essentiels à la mise en œuvre du programme de mesures, et aussi en termes de concertation et de coordination des politiques menées par les différents acteurs (urbanisme, activités économiques, ...) sur les bassins.

L'élaboration et la mise en œuvre du SAGE sont précédées d'une phase préliminaire, qui consiste d'abord à établir un dossier justificatif pour les instances officielles qui interviendront dans le lancement du SAGE : Préfets coordonnateur de bassin et de Département, Comité de bassin, et Collectivités Territoriales concernées.

Le dossier préliminaire présente le principe et les grandes lignes argumentaires du projet de SAGE, justifie le projet de périmètre et montre la cohérence en termes d'objectifs et d'enjeux avec les orientations du SDAGE.

La phase préliminaire débouche sur la délimitation du périmètre et sur la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) par l'autorité préfectorale.

La CLE est une commission composée de trois collèges : le collège des élus représente au moins la moitié des membres de la CLE, le collège des usagers au moins le quart, le collège des représentants de l'Etat le reste.

La CLE est chargée de l'élaboration du SAGE et de sa mise en place pour les 10 à 15 ans à venir. Les mesures sont donc élaborées par les acteurs locaux et c'est pourquoi leur implication constante est indispensable.

Le SAGE doit comporter in fine un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource, un règlement et des documents graphiques.

Lorsque le SAGE a été approuvé et publié, le règlement et ses documents cartographiques sont directement opposables à toute personne publique ou privée ; de plus, toute décision prise dans le domaine de l'eau par des autorités administratives au sein du périmètre défini par le SAGE doit être compatible ou rendue compatible avec le PAGD.

Le Code de l'Urbanisme dispose que les documents d'urbanisme de type SCOT et PLU soient rendus compatibles avec les orientations des SDAGE et les objectifs des SAGE.

Par ailleurs, les Plans de Prévention des Risques (PPR) et les documents d'objectifs Natura 2000 doivent présenter un rapport de compatibilité vis-à-vis des SAGE.

Enfin, toute décision administrative ne concernant pas directement la politique de l'eau devra tenir compte des préconisations déclinées dans le SAGE.

Dispositions du SDAGE Rhône Méditerranée pour le bassin Orb - Libron

Le projet de SDAGE qui s'appliquera pour la période 2010 à 2015 est actuellement en phase de consultation. Le SDAGE en vigueur est donc celui approuvé en 1996.

Les dispositions du SDAGE 1996 pour le bassin Orb - Libron sont rappelées.

- Le bassin de l'Orb est prioritaire pour une amélioration de la gestion quantitative : un schéma d'utilisation de la ressource doit y être défini, privilégiant la valorisation optimale des ouvrages existants et des potentialités des aquifères karstiques. Le Canal du Midi et les équipements BRL du secteur doivent faire l'objet d'une analyse des conditions d'optimisation de leur gestion.
- L'Orb de l'aval de Cessenon à son exutoire est classé parmi les milieux très dégradés du point de vue du milieu physique ; l'objectif fixé par le SDAGE est la mise en œuvre de programmes prioritaires de restauration amorçant un retour progressif à un fonctionnement plus équilibré.
- La nappe alluviale de l'Orb et la nappe astienne sont reconnues comme des aquifères d'intérêt patrimonial à l'échelle du bassin RMC, actuellement fortement sollicités. Les systèmes karstiques du Minervois, du Saint-Ponais et de Pardailhan font partie des aquifères à fort intérêt stratégique sur le plan régional.

Le projet de SDAGE 2010 - 2015 précise les objectifs assignés à chaque masse d'eau. Ces propositions d'objectifs figurent sur les cartes suivantes et sur les tableaux portés en annexe 1.

OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU COURS D'EAU

Parmi les 12 masses d'eau cours principales du bassin Orb - Libron :

- 7 ont un objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique en 2015,
- une - l'Orb du Taurou à l'amont de Béziers - est classée en masse d'eau fortement modifiée, avec un objectif de bon potentiel à 2015,
- 4 ont un objectif de bon état reporté à 2021, du fait essentiellement d'altérations hydromorphologiques ; il s'agit de l'Orb de l'aval du barrage des Monts d'Orb à la confluence avec la Mare, du Vernazobre, de l'Orb du Vernazobre au Taurou et de Béziers à la mer et du Libron sur l'ensemble de son linéaire.

Parmi les 45 masses d'eau « très petits cours d'eau » : 20 ont un objectif de bon état 2015, 19 ont un objectif de bon état reporté à 2021 et 6 à 2027.

Les 2 masses d'eau lacs ont un objectif de bon potentiel à 2015 : retenue du barrage des Monts d'Orb et Lac du Saut de Vézoles.

Le périmètre est bordé par une unique masse d'eau côtière, qui s'étend de l'embouchure de l'Aude au Cap d'Agde ; un objectif de bon état en 2015 lui est assigné.

OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE

Sept masses d'eau souterraine concernent le territoire Orb - Libron ; elles ont toutes un objectif de bon état chimique et quantitatif fixé à 2015, à l'exception de la nappe alluviale de l'Orb aval, dont l'objectif de bon état chimique est reporté à 2021, à cause de la contamination par les pesticides et du temps de réponse du milieu aux actions de restauration de la qualité des eaux.

Par ailleurs, plusieurs dispositions du projet de SDAGE visent expressément le territoire Orb - Libron :

- **Le bassin de l'Orb est identifié parmi les territoires pour lesquels un SAGE est nécessaire pour atteindre les objectifs de la directive cadre sur l'eau.**
- Les normes de qualité vis-à-vis des **substances dangereuses** n'étant pas respectées et les rejets étant supérieurs aux flux admissibles sur le bassin, le SDAGE indique qu'il faut approfondir le diagnostic sur les niveaux de contamination et les sources de substances toxiques, puis réduire significativement les rejets.
- Le bassin de l'Orb fait partie des territoires prioritaires au titre de la période 2010 - 2015 pour la **lutte contre la pollution par les pesticides**, pour la mise en œuvre d'actions de **restauration du transit sédimentaire** et de restauration de la **continuité des milieux aquatiques**, nécessaires à l'atteinte du bon état.
- Il est également identifié parmi les bassins en situation de **déséquilibre quantitatif**, prioritaires pour la mise en œuvre d'actions relatives à la gestion des ouvrages hydrauliques et aux prélèvements.

En outre, 3 masses d'eau cours d'eau du bassin Orb - Libron sont retenues par le projet de SDAGE comme aires candidates en vue du classement en **réservoirs biologiques**, nécessaires au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du bassin : l'Ilouvre (10813), le Gravezon (11796) et le Jaur (155).

En ce qui concerne les eaux souterraines :

- 3 masses d'eau souterraines interférant avec le bassin Orb - Libron sont classées comme **ressources stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable** : l'aquifère profond des sables de l'Astien (224), les formations plissées du haut Minervois, Monts de Faugères, St Ponais et Pardailhan (409), et les calcaires et marnes des causses à l'extrémité nord-est du territoire (125) ;
- la nappe alluviale de l'Orb et la nappe astienne sont identifiées parmi les aquifères en **déséquilibre quantitatif ou en équilibre fragile**, prioritaires au titre de la période 2010 - 2015 pour la mise en place de programmes d'actions visant l'atteinte du bon état quantitatif et privilégiant la gestion de la demande en eau.
- 2 captages d'eau potable situés sur le territoire Orb- Libron sont prioritaires pour la mise en œuvre d'**actions de restauration dans les aires d'alimentation**, à cause de leur contamination par des pesticides : captages de Puisserguier dans un aquifère karstique (éocène inférieur) et captages de Murviel-les-Béziers dans la nappe alluviale de l'Orb.

Le programme de mesures 2010 - 2015 du bassin Rhône Méditerranée met l'accent, pour l'Orb et le Libron sur les mesures liées à la lutte contre les substances dangereuses, à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la restauration physique des milieux aquatiques.

Les principales mesures sont rapportées ci-après.

Les programmes de mesures détaillés par bassin, élaborés par les groupes de travail locaux en 2005, sont joints en annexe 2.

Programme de mesures 2010 - 2015 pour le territoire Orb - Libron Mesures complémentaires pour les masses d'eau superficielles

Problèmes à traiter	Mesure	Bassin	
		Orb	Libron
Amélioration de la continuité biologique	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	X	
	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison	X	
Gestion locale à instaurer ou développer	Mettre en place un dispositif de gestion concertée		X
Dégradation morphologique	Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau et de l'espace littoral		X
	Restaurer les berges et/ou la ripisylve		X
Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	X	
	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	X	
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou de productions agroalimentaires	X	X
	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé		X
Pollution par les pesticides	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	x	x

Problèmes à traiter	Mesure	Bassin	
		Orb	Libron
	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	x	x
Problème de transport sédimentaire	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	x	
	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	x	
	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	x	

Mesures complémentaires pour les masses d'eau souterraine

Problèmes à traiter	Mesure	Sables astiens	Alluvions Orb aval
Gestion locale à instaurer ou développer	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	X	
Déséquilibre quantitatif	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	x	X
	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	x	X
Substances dangereuses hors pesticides	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	X	

IV. TERRITOIRES ET ACTEURS

Le bassin Orb - Libron structure la partie occidentale du département de l'Hérault

L'Orb, par la taille de son bassin, est le second fleuve du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif Central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un parcours de 136 km. L'étroit bassin du Libron s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb ; c'est un petit fleuve côtier, autrefois affluent de l'Orb, qui se rejette aujourd'hui en mer à 10 km de l'embouchure de l'Orb.

La marge nord-ouest du territoire est incluse dans le département de l'Aveyron et marque la limite de partage des eaux entre les bassins méditerranéen et atlantique.

Le bassin Orb-Libron, d'une superficie de **1700 km²**, recoupe une grande variété de formations géologiques, couvrant presque tous les étages géologiques.

Un fort gradient de précipitations s'observe entre la plaine littorale - 600 mm - et les reliefs les plus élevés, où la pluviométrie annuelle atteint 1500 mm. Ces caractéristiques climatiques se traduisent sur le plan hydrologique par des épisodes d'étiage sévère et des épisodes de crues torrentielles. Outre le Jaur, les affluents les plus importants de l'Orb sont la Mare, le Vernazobres et le Lirou en rive droite, le Gravezon et le Taurou en rive gauche.

A l'exception des basses vallées où l'occupation des sols est majoritairement agricole, le territoire est couvert d'espaces naturels variés qui constituent un patrimoine environnemental de qualité, partiellement inclus dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Une grande partie de ces espaces est classée en ZNIEFF : grands ensembles forestiers de la Montagne Noire, des Monts d'Orb et de l'Escandorgue, domaines du Caroux et de l'Espinouse, lac et tourbières du Saut de Vézoles, gorges de l'Orb, boisements rivulaires de l'Orb et de la Mare, etc. Les zones identifiées comme Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la directive Habitat ou comme Zones de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux sont notamment les montagnes de l'Espinouse et du Caroux, le Minervois, ainsi que certaines zones humides littorales.

Le sud du territoire est traversé par le Canal du Midi, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, voie fluviale historique et emblématique, remarquable pour ses valeurs techniques et paysagères et les usages qu'il soutient.

Le littoral, sablonneux, était autrefois constitué de marais et d'étangs, progressivement asséchés ; les aménagements touristiques ont accentué la disparition de ces milieux ; quelques étangs persistent, dont le principal, celui de la Grande Maïre, situé entre Sérignan et Portiragnes.

Milieux naturels remarquables

Un territoire à la croisée de deux axes géostratégiques E-O et N-S

Les **94 communes** du territoire totalisent une population de 180 000 habitants, dont 40% résident à Béziers (73 500 habitants), seconde ville du département de l'Hérault ; si l'on excepte Béziers, le périmètre compte 3 communes entre 5000 et 7000 habitants (Bédarieux, Sérignan et Vias) et 17 communes entre 2000 et 4000 habitants.

Les $\frac{3}{4}$ des habitants sont installés dans les plaines alluviales. Cette population a augmenté de 4% entre 1990 et 1999, après une phase de régression dans les années 80 ; la croissance s'est accélérée depuis 1999, surtout dans le Biterrois, qui enregistre un développement légèrement plus rapide que celui du département de l'Hérault (au second rang des départements français les plus dynamiques) avec un taux de l'ordre de 1,6 % par an. La croissance démographique concerne essentiellement les communes littorales et celles de la périphérie de Béziers :

certaines ont vu leur population multipliée par 2, voire 3 sur les 30 dernières années ; Béziers, après avoir régressé dans les années 80 et 90, a repris une phase de croissance.

Le taux d'accroissement des surfaces urbanisées est nettement supérieur au taux de croissance démographique : dans le Biterrois, la consommation du territoire a été de près de 30% entre 2000 et 2007 ; l'étalement des tâches urbaines est particulièrement mal maîtrisé dans les communes au nord de Béziers, du fait d'un fort développement des lotissements de maisons individuelles. Ce phénomène est lourd de conséquence sur le plan environnemental.

La population estivale totale peut atteindre le double de la population permanente, la capacité d'accueil du territoire s'élevant à 180 000 lits, dont les $\frac{3}{4}$ sont dans les stations balnéaires du littoral : Vendres, Valras, Sérignan, Portiragnes et Vias.

Le taux d'activité est de l'ordre de 40%, inférieur de 2 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage a nettement diminué depuis la fin des années 90 mais reste élevé par rapport à la moyenne nationale : il est de 12%, comme celui du département. L'agriculture et l'industrie emploient chacun 7% de la population active, la construction 9% et les commerces et services 77% ; la part des services et de la construction a augmenté ces dernières années alors que les emplois dans l'agriculture et l'industrie ont régressé. Le territoire demeure néanmoins rural, avec une proportion d'emplois agricoles double de celle du département.

La viticulture, redynamisée par la production de vins de qualité (Faugères, Saint-Chinian, Minervois), occupe une place encore dominante dans l'économie du territoire. Le domaine viticole du biterrois demeure un des premiers pôles de production de vin en Europe, bien que la politique d'arrachage définitif ait déjà conduit à réduire d'un tiers le vignoble, et pourrait se solder par une diminution de 50% du vignoble actuel d'ici 2020. La question du devenir des surfaces libérées est posée. Outre les pertes d'emploi, cette évolution s'est accompagnée d'une forte réduction du nombre de caves coopératives et du développement des productions AOC (20% du vignoble).

Sur la moyenne vallée de l'Orb, la vigne occupe plus de 80% de la SAU. Sur les basses plaines, les productions agricoles sont plus diversifiées : cultures céréalières et industrielles, légumes et fruits ; les grandes cultures tendent à s'accroître par l'arrachage de vignes. La déprise agricole est assez sensible dans la partie amont du bassin, mais le secteur de Bédarieux conserve une vocation agricole : vignes, céréales, vergers. Quelques exploitations d'élevage - ovins et volailles - sont concentrées sur le haut-bassin.

L'activité minière a profondément marqué l'histoire de la région : mines de charbon de Graissessac, plomb argentifère et zinc dans la Montagne Noire, aluminium à Bédarieux, etc. Si le secteur industriel a perdu du terrain sur l'ensemble du territoire, Béziers avec sa périphérie est un pôle industriel important au niveau régional grâce au secteur du travail des métaux, qui regroupe 26 entreprises et 850 emplois.

Durant plusieurs décennies, la moyenne vallée de l'Orb ainsi que les secteurs aval de certains affluents ont été le siège d'une activité massive d'extractions de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur. Les extractions en lit mineur ont cessé depuis plusieurs années, mais les répercussions sur la dynamique physique des cours d'eau persistent ; 3 exploitations en lit majeur sont encore en activité sur les bords de l'Orb à Thézan-les-Béziers, Maraussan et Cazoul les Béziers.

Les activités touristiques ont connu un essor important depuis les années 70 ; elles intéressent les hauts cantons mais surtout la frange littorale et sont essentiellement tournées vers les loisirs liés à l'eau. Le tourisme balnéaire provoque des afflux massifs de populations dans des stations balnéaires de seconde génération, construites ex-nihilo au détriment des espaces naturels littoraux ; ainsi, les populations de Valras et de Vias sont multipliées par 7 en saison estivale. Le littoral dispose de 2 ports de plaisance : Sérignan (320 anneaux) et Valras (280 anneaux) ; à noter un projet d'extension du port de Sérignan, visant la création de 500 anneaux supplémentaires, et d'un ensemble immobilier de tourisme. A Vias, Europark, le plus grand parc forain fixe de France, accueille plus de 400 000 visiteurs / an.

A Lamalou-les-Bains, le thermalisme a généré le développement d'un important secteur santé et de structures d'hébergement et de services, qui font de cette ville le troisième bassin d'emploi de la zone, derrière Béziers et Bédarieux. Au nord du territoire, l'exploitation des eaux de source d'Avène a donné naissance à un centre thermal et touristique et à une usine de fabrication de cosmétiques : établissement Pierre Fabre, marque « Avène ».

Composantes et dynamique du territoire

Deux Contrats de rivière successifs portés par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb

Un premier Contrat de rivière a été signé en 1996 sur le bassin de l'Orb, porté par le Conseil général de l'Hérault ; un an plus tard était créé le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (SMVO), pour prendre en charge cette procédure et aussi assurer les missions de coordination des acteurs du Contrat, d'organisation de la concertation, de maîtrise d'ouvrage des études générales, de formation et sensibilisation.

Le Contrat, qui s'est déroulé de 1997 à 2003 a permis :

- de mettre en place une politique pérenne de restauration-entretien des cours d'eau, qui s'appuie sur 10 structures intercommunales à l'échelle des sous-bassins, la cohérence des interventions étant assurée par les 2 techniciens de rivière du SMVO ;
- de faire avancer les opérations d'amélioration de l'assainissement des collectivités sur certains secteurs dégradés ;
- de développer et partager la connaissance sur différents thèmes, notamment celui du risque inondation.

Le bilan du Contrat a fait apparaître que des efforts importants devaient encore être accomplis pour améliorer la qualité des cours d'eau sur des zones qui demeurent altérées, en cohérence avec les objectifs de bon état, et traiter de nouvelles problématiques telles que la gestion quantitative des ressources en eau et la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole. C'est pourquoi le Comité de rivière, le SMVO et les partenaires déjà mobilisés pour le premier Contrat ont décidé collectivement la réalisation d'un second Contrat Orb, signé en juillet 2006.

Ce second Contrat, actuellement en phase opérationnelle, répond principalement à quatre objectifs :

- contribuer à la satisfaction des objectifs de bon état des masses d'eau et au respect de l'objectif baignade sur certains tronçons prioritaires ;
- réduire la contamination des eaux souterraines par les pesticides d'origine agricole ;
- améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements, de façon à évaluer l'équilibre besoins - ressources ; rationaliser et sécuriser l'approvisionnement en eau potable ;
- restaurer la libre circulation des grands migrateurs ; préserver et valoriser les potentialités biologiques des milieux aquatiques.

A l'occasion du bilan à mi-parcours prévu fin 2008, il est prévu qu'un avenant au second Contrat intègre des opérations prioritaires concernant le bassin du Libron.

Les acteurs du territoire : un EPTB pour le bassin Orb - Libron

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb (S.M.V.O), crée en 1997, regroupe le Département de l'Hérault et 79 communes du bassin versant de l'Orb. Les EPCI en place n'ayant pas pris les compétences exercées par le S.M.V.O, ce sont donc les communes qui adhèrent au Syndicat Mixte.

La structure actuelle de gestion du bassin de l'Orb est en cours d'évolution. Les communes du bassin versant du Libron ont ainsi sollicité leur adhésion, via le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL) au S.M.V.O. Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb sera ainsi rebaptisé Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron. Son périmètre d'action sera élargi à la vallée du Libron, où il pourra exercer les missions statutaires suivantes : « le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron », a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Parmi les structures de gestion ayant des compétences dans le domaine de l'eau, il convient de citer, outre le SMVO :

- 10 structures maîtres d'ouvrage des travaux de restauration - entretien des cours d'eau, qui couvrent la quasi-totalité du linéaire : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Libron (SIGAL), SIVU de la Mare, Syndicat Mixte d'Etude et de Travaux sur l'Orb, le Gravezon et leurs affluents (SMETOGA), SIVU de l'Orb, du Rieupourque et du Bitoulet, SIVU Moyenne Vallée de l'Orb, Syndicat du Lirou, Communauté de communes Orb - Jaur, CC du Saint Ponais, CC du Saint-Chinianais et enfin le Syndicat Béziers - la Mer ;
- la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABEME), qui gère l'assainissement et l'approvisionnement en eau potable sur son territoire ;
- 8 syndicats intercommunaux de gestion de l'AEP : SIVOM Orb - Gravezon (également compétent en assainissement), SIAEP Vallée de la Mare, SIAEP Vallée du Jaur, SIAEP Rive Gauche de l'Orb, SIAEP Pardailhan, SIAEP Vernazobres, SIAEP Thézan - Pailhès, SIVOM d'Ensérune ;
- le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de l'Astien (SMETA) : créé en 1996 pour promouvoir une gestion durable de l'aquifère profond des sables astiens, le SMETA regroupe la CABEME, 8 communes, les chambres consulaires et le Conseil général de l'Hérault.

Les EPCI du territoire ont parfois pris des compétences de gestion des cours d'eau, en plus d'attributions dans le domaine de l'assainissement et des déchets. Outre les 3 communautés de communes déjà citées, 10 autres intéressent le territoire ; à noter que la commune de Vias fait partie de la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Structures de gestion des milieux aquatiques

EPCI

Parmi les acteurs de la protection des milieux naturels, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc couvre une grande partie amont du bassin Orb - Libron ; créé en 1973 et regroupant 92 communes de l'Hérault et du Tarn, le Parc dispose d'une charte, actuellement en cours de révision, qui souligne que « l'économie de l'eau est porteuse de perspectives importantes pour le territoire du Parc ». La restauration de la qualité des eaux et la protection des milieux humides sont donc des missions essentielles du Parc ; ainsi, il accompagne les communes pour l'amélioration de leur assainissement ou la mise en place des

périmètres de protection des captages, appuie les Chambres d'Agriculture pour la réalisation des programmes de mise aux normes des bâtiments d'élevage, contribue au développement des connaissances sur la faune et la flore aquatiques, etc.

Le Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres a acquis 4 sites, gérés par les collectivités locales ; il s'agit du site des Orpellières près du débouché en mer de l'Orb, de la Grande Maïre, de la Grande Cosse et du site de Roque Haute, ancien Grau du Libron.

Enfin, en termes d'aménagement du territoire, le bassin Orb - Libron, recoupe deux grands territoires de projets :

- le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles, représenté par un Syndicat Mixte regroupant les EPCI et englobant l'ensemble du bassin en amont de Béziers ;
- celui du SCoT du Biterrois, lui aussi porté par un Syndicat Mixte, qui couvre les moyennes et basses vallées ; ce SCoT concerne 87 communes ; le périmètre a été arrêté en 2003 et le Syndicat Mixte créé en 2004 ; il est en phase d'élaboration.

Territoires de projet

Le projet de Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est concrétisé entre 2003 et 2005 avec l'élaboration de la charte de territoire et la mise en place du Conseil de développement et du Syndicat Mixte. Le Pays englobe 120 communes de la partie ouest et nord-ouest du département de l'Hérault, coïncidant en grande partie avec le bassin Orb - Libron en amont de Béziers. Les axes stratégiques exposés dans la charte de Pays comportent notamment les actions suivantes :

- soutenir une agriculture raisonnée et encourager les filières « bio » ;
- participer à la gestion du risque inondation ;
- préserver les espaces remarquables et/ou fragilisés.

Le Pays et le SMVO ont déjà initié des collaborations sur 2 sujets :

- la gestion économe de l'eau, avec la participation du Pays au projet présenté par le SMVO dans le cadre d'un appel à projets de la Région Languedoc-Roussillon : « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau » ; Le Pays prévoit de mettre en place une labellisation « communes économes en eau » ;
- la réduction de la vulnérabilité de l'habitat existant au risque inondation, avec des opérations type OPH - inondation.

V. DIAGNOSTIC ET ENJEUX

V.1. Ressources en eau et usages

Un cours d'eau au régime artificialisé

Le régime hydrologique naturel de l'Orb est de type pluvial cévenol, avec des étiages marqués en août et septembre, des périodes de hautes eaux en automne et en hiver, et des crues pouvant atteindre des débits impressionnants : près de 2000 m³/s à Béziers pour les dernières grandes crues.

L'hydrologie de l'Orb est fortement influencée par la régulation artificielle des débits due à la fois :

- aux lâchers en provenance du barrage de Laouzas (bassin de l'Agout, versant atlantique) ; ce transfert interbassin effectué par EDF alimente l'usine hydroélectrique de Montahut située sur le Jaur ;
- au barrage des Monts d'Orb, construit en 1965 sur le haut bassin de l'Orb pour satisfaire l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable sur les secteurs équipés par BRL, notamment grâce au pompage de Réals dans la moyenne vallée.

Le barrage des Monts d'Orb permet le stockage d'un volume de 33 Mm³ ; de juin à septembre, il relâche en moyenne 15 Mm³, soit un débit complémentaire de l'ordre de 1,5 m³/s. Les contraintes de gestion du barrage sont de maintenir un débit réservé de 150 l/s à l'aval du barrage et de 2 m³/s à l'aval du pompage de Réals ; le débit moyen mensuel relâché pendant la saison d'étiage est variable selon les années : le plus souvent entre 2 et 3 m³/s, moindre en année sèche. A la fin de la saison de déstockage, il reste une « réserve » de l'ordre de 10 Mm³ ; en année sèche, le solde est inférieur : 5 Mm³ en 2003.

Les apports annuels moyens au droit du barrage sont 3,5 fois supérieurs au volume de la réserve ; en année sèche de période de retour 20 ans, les apports naturels représentent encore 2 fois le volume de stockage. La source des Douze fontaines, immergée dans la retenue, contribue largement au remplissage du barrage, puisqu'on estime à 30 Mm³ le volume moyen annuel qu'elle apporte.

L'équipement Laouzas - Montahut représente un enjeu énergétique conséquent sur le plan national, grâce aux 623 m de dénivelé entre la retenue et l'usine et à la souplesse d'utilisation des installations, qui permettent d'ajuster la production à la demande nationale.

Le transfert en provenance du bassin atlantique n'est pas négligeable sur le bilan hydrologique de l'Orb : l'apport annuel moyen représente 17% des apports totaux. Cependant, les variations saisonnières et interannuelles des lâchers sont très marquées et les apports estivaux sont faibles, voire nuls en année sèche, afin de ne pas aggraver la situation sur le bassin de l'Agout.

Par ailleurs, ces apports ne sont pas réalisés sous la forme d'un débit continu : les lâchers fluctuent entre 0 et 20 m³/s (débit maximum turbiné), et génèrent de fortes et rapides variations de débit et de hauteur, sensibles jusqu'à l'aval du bassin.

Les chroniques de débits disponibles étant postérieures à la construction du barrage des Monts d'Orb, les débits naturels du fleuve ne sont pas connus. Par ailleurs, si les débits d'étiage sont assez bien suivis sur la haute vallée, ils sont mal appréhendés dans la basse vallée, où ont lieu les plus gros prélèvements dans l'Orb et sa nappe.

Les débits caractéristiques d'étiage de l'Orb rendent compte du soutien artificiel : le QMNA5 (débit mensuel minimum non dépassé 1 année sur 5 = débit de référence loi sur l'eau) est nettement supérieur au 1/10^{ème} du module, ce qui est exceptionnel pour un cours d'eau méditerranéen. Les débits les plus faibles mesurés à l'entrée de Béziers seraient compris entre 2 et 4 m³/s. Les débits d'étiage des affluents sont naturellement faibles, de l'ordre de 200 à 300 l/s pour la Mare et le Jaur ; durant les années sèches, des assecs sont observés sur plusieurs affluents.

Du fait de la taille modeste de son bassin, qui ne bénéficie pas comme l'Orb des apports des zones de montagne, les débits d'étiage du Libron sont extrêmement faibles ; les écoulements s'interrompent généralement en août.

La nappe d'accompagnement de l'Orb est la 3^{ème} ressource souterraine utilisée pour l'AEP dans le département de l'Hérault

Le territoire comporte trois grands types d'aquifères.

⇒ Les formations karstiques de la haute vallée de l'Orb, des Monts de Faugères, et du secteur de St Pons - Pardailhan donnent quelques sources importantes exploitées pour l'AEP ; à noter un transfert naturel de pertes du Thoré (bassin atlantique) vers la source du Jaur. On estime que les exutoires de l'ensemble de ces systèmes karstiques contribuent à une alimentation des cours d'eau à l'étiage de l'ordre de 1 à 2 m³/s, ce qui est considérable au vu des débits d'étiage de l'Orb ; le fonctionnement de ces aquifères est insuffisamment connu.

⇒ Les alluvions exploitables de l'Orb sont développés sur 2 secteurs : sur le haut bassin entre Hérépian et le Poujol-sur-Orb et surtout sur la moyenne vallée entre Réals et Béziers.

La nappe dans ce dernier secteur a subi des atteintes notables à partir des années 60 à cause des extractions de granulats dans le lit mineur, qui ont provoqué un affaissement du niveau piézométrique. Plusieurs captages pour l'AEP ont du être déplacés, et des seuils ont été édifiés pour garantir le potentiel de production de la ressource alluviale.

Le fonctionnement de la nappe entre Réals et Béziers est bien connu : l'aquifère est en étroite relation avec le fleuve et a peu de réserve propre. Le niveau de prélèvement soutenable est directement conditionné par le débit du fleuve à l'étiage.

La nappe alluviale du Libron, également en relation étroite avec le cours d'eau, est sensible à la pollution et à la sécheresse ; ses potentialités ne sont pas négligeables mais actuellement compromises par des teneurs élevées en pesticides.

⇒ La nappe des sables astiens, aquifère captif profond, s'étend sur la frange littorale depuis la vallée de l'Aude jusqu'à l'étang de Thau. C'est une ressource d'excellente qualité et fragile, du fait d'un temps de renouvellement très lent. Elle se trouve depuis longtemps en situation de surexploitation : au cours des années 80, les niveaux ont baissé jusqu'à -18 m, induisant une menace d'invasion d'eau saline. La courbe piézométrique moyenne continue de baisser, sauf dans le secteur de Valras où une amélioration est constatée.

Les équipements de la Compagnie du Bas Rhône Languedoc pour la desserte en eau potable et l'irrigation

Le barrage des Monts d'Orb a permis le développement de réseaux de distribution d'eau à partir de l'Orb, exploités par BRL : la station de pompage de Réals, implantée dans les gorges de l'Orb, dessert en eau potable des collectivités en amont de Béziers et une douzaine de communes du littoral audois, et permet également l'approvisionnement de périmètres irrigués en rive droite de l'Orb (jusqu'à l'est audois) et sur le bassin du Libron.

La gestion de la prise d'eau de Réals est couplée avec celle du prélèvement au droit du barrage de Pont Rouge, à Béziers, permettant la réalimentation du Canal du Midi, qui transite les eaux vers la station de pompage de BRL à Portiragnes (usage irrigation). Pour compenser le prélèvement à Portiragnes, BRL effectue des restitutions dans le Canal du Midi, notamment

à partir de l'Aude (lac de Jouarres et Cesse). Le schéma hydraulique des équipements BRL est donc complexe et fait intervenir des échanges entre plusieurs ressources : Orb et sa nappe, Aude, Canal du Midi.

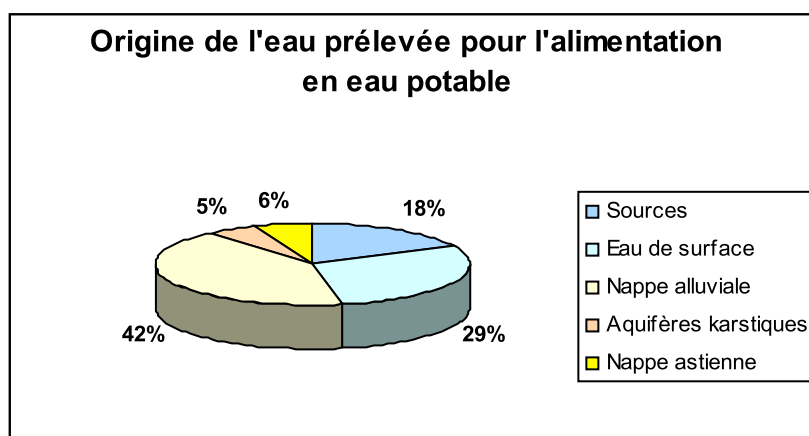
La station de pompage de Réals est autorisée pour un débit maximal de 3,6 m³/s ; le débit minimum laissé au fleuve à l'aval de la station a été fixé à 2 m³/s. Le règlement d'eau du barrage de Pont Rouge définit les débits minimum à garantir : 0,3 m³/s pour les besoins de la navigation dérivé vers le Canal du Midi et 0,6 m³/s à l'aval du barrage.

La ressource Orb fournit 20 Mm³/an pour l'approvisionnement en eau potable et 15 à 17 Mm³/an pour l'irrigation

Outre la prise d'eau de Réals, qui prélève environ 8 Mm³/an pour l'AEP, d'autres captages AEP sollicitent la ressource Orb via la nappe d'accompagnement, le plus important étant celui de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABEME), avec un volume de 9 Mm³/an (données Agence de l'eau RMC 2006).

L'Orb et sa nappe couvrent 70% du volume total prélevé pour l'AEP dans le bassin de l'Orb. Près de 20% de ce volume sont exportés en dehors du bassin versant, dans un périmètre qui va jusqu'à la limite des départements de l'Aude et des Pyrénées orientales. La ressource Orb alimente ainsi une population de 350 000 personnes en période estivale.

Les aquifères karstiques du bassin sont utilisés à hauteur de 5% de la demande, et la nappe astienne à hauteur de 6%.



Les prélèvements pour l'AEP dans le bassin ont augmenté de 30% entre la fin des années 80 et le début des années 2000, du fait d'une forte croissance des volumes captés à Réals et à l'amont de Béziers par la CABEME ; l'augmentation s'explique aussi par la substitution partielle par la ressource Orb de certains captages dans la nappe astienne, destinée à réduire la pression sur cet aquifère en déséquilibre quantitatif. Depuis le début des années 2000, l'évolution du volume global prélevé dans le bassin pour l'AEP semble cependant se stabiliser.

La nappe du Libron est encore exploitée par 5 captages AEP, à hauteur de 0,5 Mm³/an, malgré les teneurs élevées en pesticides. Les communes du Libron sont cependant largement dépendantes des ressources du bassin de l'Orb : les communes du nord du bassin sont alimentées par la source karstique de Fontcaude, d'autres par la nappe alluviale de l'Orb via le réseau de la CABEME ou le SIEP Thézan - Pailhès.

L'irrigation des périmètres équipés de la concession BRL mobilise entre 13 et 17 Mm³/an de la ressource Orb, en fonction des conditions météorologiques. Les superficies équipées concernent au total 15 000 ha :

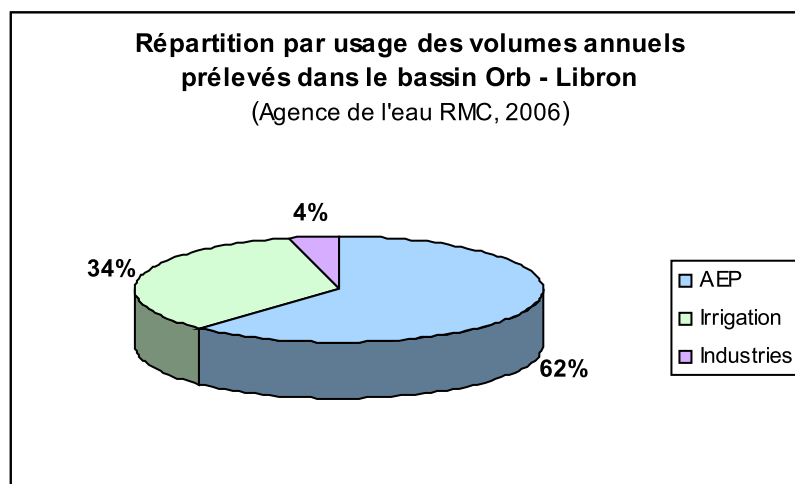
- 13 000 ha en rive droite de l'Orb, où les périmètres s'étendent jusqu'à l'est audois,

- 1800 ha en rive gauche, dans la vallée du Libron (système de Portiragnes).

D'autres prélèvements existent : dérivations pour l'alimentation de petits canaux gravitaires gérés par des ASA et prélèvements individuels pour l'irrigation ou l'arrosage des jardins. Des études ont été menées sur les bassins de la Mare, du Vernazobres et du Jaur, où les pressions sont les plus fortes ; elles ont permis d'évaluer les prélèvements et d'orienter les actions à mettre en œuvre pour réduire l'impact sur les milieux aquatiques, tout en maintenant les usages effectifs.

Le volume total prélevé pour l'ensemble des usages sur le bassin Orb - Libron, était de 47 Mm³/an en 2006 ; la ressource Orb - eau de surface et nappe d'accompagnement - couvre près de 80% des volumes prélevés, tous usages confondus ; environ 20% de cette ressource sont exportés pour l'AEP et l'irrigation en dehors du bassin versant, et même pour partie à l'extérieur du département de l'Hérault.

USAGE	Volumes prélevés en 2006 en millions de m ³	
	Toutes ressources	Ressource ORB
AEP	29	20
IRRIGATION	16	16
INDUSTRIES et assimilés	1,8	1,2
TOTAL	47	37 soit 80 %



Une augmentation nette des prélèvements dans les années 90 et des besoins encore croissants dans l'avenir

Les approches prospectives disponibles conduisent à estimer entre + 60 et + 78% l'augmentation des besoins de pointe pour l'AEP à l'horizon 2020 - 2025 ; l'essentiel de la sollicitation complémentaire sera reporté sur l'Orb et surtout la nappe alluviale, sur le secteur déjà le plus sollicité, c'est-à-dire entre Réals et Béziers.

Concernant l'évolution prévisible des besoins pour l'irrigation, et contrairement aux scénarios « à la baisse » généralement établis jusqu'au début des années 2000, il est désormais envisageable que les contraintes de sécurisation des activités agricoles face aux périodes de sécheresse et aussi le développement de l'irrigation des vignes conduisent à des scénarios de maintien, voire de légère augmentation des besoins.

Dans l'hypothèse d'un maintien des volumes nécessaires à l'irrigation, un débit supplémentaire en pointe de l'ordre de 40 000 à 80 000 m³/jour devrait être mobilisé d'ici

2025, soit entre + 14 et + 28% du débit de pointe prélevé actuellement pour l'ensemble des usages dépendant du bassin de l'Orb. Ces estimations demandent à être affinées.

Enjeux et plus-value attendue d'un SAGE pour la thématique ressource

La question des étiages a d'abord été considérée du point de vue de la qualité des eaux à l'aval de Béziers ; en effet, les sécheresses des années 1989 - 90 ont entraîné de fortes altérations de la qualité des eaux et des mortalités piscicoles. Dans les années 90, l'amélioration de l'assainissement des communes de la basse vallée et aussi le recul des activités industrielles a relégué cette question au second plan.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée approuvé en 1996 a ciblé l'Orb parmi la trentaine de cours d'eau prioritaires du bassin RMC pour l'amélioration de la gestion quantitative. L'Agence de l'eau a réaffirmé cette priorité en faisant de cet enjeu l'un des défis territoriaux de son 8^{ème} programme : c'est dans le cadre de ce défi engagé en 2002 qu'ont été réalisées les études d'optimisation de la gestion de la ressource sur les bassins de la Mare et du Vernazobres.

Le second Contrat de rivière signé en 2006 a mis en évidence que les enjeux liés à la ressource Orb sont d'envergure régionale ; de ce fait, l'absence de maîtrise de l'équilibre besoins - ressources représente un risque important pour l'avenir, compte tenu notamment de la forte croissance démographique des secteurs desservis et des incertitudes sur l'évolution des besoins agricoles.

Le dossier du Contrat Orb formule l'objectif général de garantir au mieux sur le long terme la satisfaction des usages dans le respect des équilibres biologiques ; mais il précise que la procédure de Contrat de rivière, compte tenu de sa durée et de sa portée limitée, ne peut pas à elle seule garantir la satisfaction de cet objectif.

Le Contrat Orb a néanmoins fixé 3 objectifs pour la gestion quantitative de la ressource :

- prendre conscience collectivement de l'importance des enjeux,
- objectiver le bilan besoins / ressource actuel et sa projection à long terme, ainsi que les enjeux d'usages et de milieux,
- rationaliser les consommations d'eau et sécuriser l'approvisionnement en eau potable.

Parmi les actions définies pour atteindre ces objectifs, plusieurs ont été réalisées ou engagées :

- **Un Comité de suivi technique de l'utilisation de la ressource Orb** a été mis en place dès 2005. Ce Comité animé par le SMVO est constitué de représentants des services de l'Etat et des principaux gestionnaires et usagers de la ressource Orb (CABEME, BRL, Chambre d'Agriculture), qu'ils soient de la vallée de l'Orb ou non. Ce comité est élargi aux acteurs de l'aménagement du territoire que sont les SCOT du Biterrois et de la Narbonnaise et le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Ce comité technique, organe informel de débat et de concertation, s'est fixé comme objectifs :
 - éclairer le comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb sur l'utilisation actuelle et future de la ressource en eau Orb, ainsi que son impact sur le milieu ;
 - éclairer le comité syndical du Syndicat Mixte sur la définition d'une politique globale et cohérente d'utilisation de la ressource Orb ;
 - définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études ;
 - coordonner les différentes politiques de gestion qui concernent la ressource Orb : Contrat de rivière, schémas directeurs AEP ;
 - favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude ;

- se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins – ressources à l'échelle du bassin de l'Orb ;
- définir les modalités de gestion en situation de crise ;
- prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées.

Ce Comité s'est déjà réuni plusieurs fois, notamment pour partager les connaissances actuelles sur les prélèvements et leurs évolutions. Le SMVO projette la création d'un observatoire de la ressource, qui fournira les informations nécessaires à l'orientation de la politique de gestion quantitative.

- Sur le bassin de la Mare, suite à l'étude d'optimisation de la gestion de la ressource, des aménagements « rustiques » et des mesures de gestion ont été mis en œuvre depuis 2006, en concertation étroite avec les utilisateurs, qui ont permis une économie de près de 40% du débit total prélevé par les béals d'irrigation, sans impact sur les usages. Le même type d'interventions est prévu sur le bassin du Vernazobres.
- Une étude de définition des débits de référence d'étiage sur l'ensemble du bassin de l'Orb est en cours ; elle précisera les scénarios d'évolution des besoins et leurs répercussions sur les milieux aquatiques ; des orientations pour la gestion des étiages seront ensuite définies.

En parallèle, certaines collectivités se mobilisent pour réduire leurs consommations d'eau ; ainsi, dans le cadre de l'appel à projet régional « Gestion durable : économisons et préservons nos ressources en eau », le SIAEP du Vernazobres et la ville de Bédarieux se sont engagés dans un panel d'actions visant à rationaliser les consommations en eau potable :

- équipement des réseaux en compteurs généraux,
- diagnostic des consommations des usages publics,
- amélioration de la connaissance des consommations des particuliers,
- réduction des consommations pour l'arrosage des espaces verts,
- maîtrise des pressions de distribution,
- analyse critique du mode de tarification.

Les enjeux liés à la gestion quantitative des ressources en eau sur le territoire Orb - Libron seront prioritaires pour le SAGE.

Le SAGE constituera l'outil optimal, à la hauteur d'enjeux de niveau régional, pour installer et pérenniser la gestion collective de la ressource en eau à l'échelle de l'ensemble du territoire, de façon à faire face à l'évolution des besoins liés aux usages tout en préservant la satisfaction des besoins écologiques. Il instaurera des règles de partage de la ressource à l'adresse de l'ensemble des usagers et gestionnaires et traitera de la question des usages situés en dehors du territoire Orb - Libron, en particulier dans le département de l'Aude. Pour cela, il est essentiel que le SAGE prévoie un espace de concertation et de décision avec les acteurs concernés.

En outre, la gestion de la ressource Orb ne peut être menée sans concertation avec les gestionnaires des ressources voisines, en particulier le SMETA qui porte le projet de SAGE de la nappe astienne, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude, chargé du SAGE Basse Plaine de l'Aude (approuvé le 15/11/2007), et aussi la future structure porteuse du SAGE Hérault, en cours d'élaboration. **Une cellule de coordination inter - SAGE sera instaurée pour prendre en compte les interdépendances entre ces ressources majeures du département de l'Hérault.**

Périmètres des SAGE existants ou en projet autour du bassin Orb - Libron

La CLE du SAGE Orb - Libron sera par ailleurs amenée à se positionner sur le projet AQUA Domitia, porté par la Région Languedoc-Roussillon : projet d'artère littorale à gros débit prolongeant le canal Philippe Lamour de Montpellier jusqu'à Fleury d'Aude.

V.2. Qualité des eaux et pressions de pollution

Des réductions notables des pollutions organiques mais des contaminations toxiques sur l'ensemble du bassin et une forte vulnérabilité des petits cours d'eau de plaine

La qualité physico-chimique des eaux vis-à-vis de la macropollution s'est sensiblement améliorée ces 10 dernières années : elle est désormais bonne pour la majorité des points suivis, sur l'Orb, la Mare, le Gravezon, le Jaur et le Vernazobres. Les progrès accomplis dans l'assainissement des communes de la basse vallée - nouvelle station d'épuration à Béziers depuis 2002, raccordement de Villeneuve-les-Béziers sur cette station, raccordement de Valras-plage sur Sérignan - se sont traduits par une très nette amélioration de la qualité sur le tronçon Béziers - la Mer, désormais de bonne qualité, sauf en 2005, où les conditions climatiques défavorables ont provoqué un déclassement en qualité passable.

Par contre, les deux affluents aval, Lirou et Taurou restent de mauvaise qualité, du fait de teneurs élevées en nutriments, liées aux rejets des collectivités et aux pressions d'origine agricole. Le Libron est dans une situation proche de ces deux affluents : son bassin, de taille modeste, concentre plusieurs rejets de stations d'épuration et des apports polluants d'origine agricole ; la qualité est passable à Magalas et mauvaise à Boujan-sur-Libron et Vias. Malgré les travaux de modernisation de l'assainissement des collectivités, ces petits cours d'eau de plaine, à cause de conditions hydrologiques sévères, et aussi d'atteintes physiques qui ont réduit leur capacité d'autoépuration, demeurent affectés par plusieurs altérations : matières oxydables, nutriments, pesticides.

Si la pollution organique pose surtout problème sur les petits affluents de plaine, en revanche l'ensemble du bassin est altéré par des pollutions toxiques ; 3 origines principales sont à l'origine des contaminations :

- D'anciens sites miniers et de fabrication de produits transformés (MetalEurop), situés en amont du barrage des Monts d'Orb, à proximité du cours d'eau, entraînent des pollutions métalliques par lessivage des sols ; ces pollutions se sont stockées dans la retenue et la restitution se faisant par une prise de fond, la retenue constitue une source de contamination pour l'Orb. Plusieurs métaux sont régulièrement détectés dans les sédiments et dans les bryophytes, jusqu'à l'aval du bassin : arsenic, chrome, nickel, cuivre, zinc, et plomb ; la plupart des points suivis sont de qualité passable à mauvaise vis-à-vis de la pollution métallique.
- Les apports pluviaux urbains et routiers sont à l'origine d'une contamination généralisée par les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), qui conduit à un classement en qualité passable à mauvaise.
- Les activités agricoles, en particulier la viticulture, provoquent une pollution par les pesticides ; les données disponibles sont partielles ; elles mettent en évidence un niveau de contamination assez net de la Mare, du Lirou, du Taurou et de l'aval de l'Orb (qualité mauvaise) et une qualité passable pour le Libron. Les substances désormais les plus souvent détectées sont l'AMPA et le glyphosate.

La qualité hydrobiologique des cours d'eau du bassin est bonne, sauf sur le tronçon de l'Orb Béziers - la Mer, où elle est passable, et sur le Libron, où elle est mauvaise.

L'Orb, la Mare et le Jaur accueillant des activités nautiques (baignade, canoë), la qualité bactériologique y est contrôlée. Elle est généralement bonne sur la Mare et l'Orb en aval de

Lamalou-les-Bains. Elle s'est récemment améliorée sur le secteur entre Avène et Bédarieux, et devrait être sécurisée à moyen terme suite aux programmes d'assainissement en cours. Le linéaire entre Bédarieux et Lamalou-les-Bains demeure interdit à la baignade et sur le Jaur, d'importantes améliorations restent à apporter pour obtenir la conformité à l'usage baignade. Dans la moyenne vallée, le parcours de Réals, haut-lieu de pratique des sports nautiques sur le plan national, constitue un enjeu particulier, d'autant que certaines altérations de la qualité perdurent sur ce secteur (aval Cessenon-sur-Orb).

Une évolution de la qualité des eaux souterraines suite à l'interdiction de certains pesticides

Jusqu'en 2003, les résultats de surveillance de la qualité des eaux souterraines montraient une contamination locale par les pesticides de la nappe alluviale de l'Orb, sur les secteurs influencés par les affluents avals (Taurou en particulier), très vulnérables aux pollutions agricoles. Les pesticides détectés étaient essentiellement les herbicides utilisés sur la vigne : terbuthylazine, diuron, simazine, aminotriazole.

Depuis 2004-2005, les concentrations de ces substances ont notablement baissé dans les captages des nappes de l'Orb et du Libron. Il faut rappeler que la simazine et l'atrazine sont interdits depuis 2003, la terbuthylazine depuis 2004, et que le diuron est concerné par une restriction d'usage depuis 2002 (il est interdit de l'utiliser du 1^{er} novembre au 1^{er} mars). Il est donc attendu que ces pesticides ne soient plus détectés dans les eaux souterraines. On observe par contre désormais quelques pics ponctuels de glyphosate et de son dérivé l'AMPA, qui ont remplacé les substances interdites.

Enjeux et plus-value attendue d'un SAGE pour la qualité des eaux

Le Contrat de rivière en cours sur le bassin de l'Orb fixe des objectifs d'amélioration de la qualité générale et/ou de la qualité bactériologique sur des secteurs prioritaires ; il cible notamment le secteur Avène - confluence avec la Mare, où en 2003, le retard de l'assainissement des collectivités était important. A l'approche du bilan de mi-parcours, la situation a déjà évolué, plusieurs points noirs ont été résorbés ou sont en voie de l'être (Avène, Bédarieux), ce qui s'est traduit par une amélioration de la qualité des eaux. Toutefois, sur la moitié amont du bassin, plusieurs villages ne sont pas encore assainis ; par ailleurs, les programmes d'amélioration de l'assainissement de certaines communes s'avèrent très lourds, du fait de réseaux vétustes et partiellement unitaires.

Sur la basse vallée, les efforts d'assainissement des collectivités, en particulier de Béziers, ont porté leur fruit ; mais la forte croissance démographique prévue dans ce secteur va augmenter les pressions de pollution ; Béziers projette une extension de l'ouvrage d'épuration mis en service en 2002.

Les communes du bassin du Lirou ont toutes des projets de rénovation de l'assainissement, plus ou moins avancés, qui à terme permettront de réduire le niveau de pollution du cours d'eau.

Les activités vinicoles constituent une autre source potentielle de pollution sur le territoire ; si l'assainissement des caves coopératives est désormais satisfaisant, il reste beaucoup à faire pour assainir les rejets des nombreuses caves particulières, notamment sur les bassins du Lirou, du Taurou et du Libron.

Une réflexion sera menée dans le cadre de l'étude de définition des débits d'étiage de référence afin que ces débits favorisent l'atteinte de l'objectif de bon état. Mais compte tenu de l'augmentation prévisible des pressions de prélèvement et de pollution, le maintien du bon état écologique des cours d'eau demandera une vigilance constante.

Pour la gestion qualitative des cours d'eau, le SAGE devra relayer l'objectif de bon état en visant notamment :

- la connaissance et la maîtrise des micropollutions toxiques (métaux, HAP), notamment celles liées aux activités industrielles passées (activités minières haut bassin) et présentes (zones industrielles de Béziers) ;
- la lutte contre les pollutions par les pesticides ;
- la réduction de l'impact des pressions polluantes domestiques et agricoles sur les petits cours d'eau de plaine (Lirou, Taurou, Libron) ;
- la sécurisation de la qualité sanitaire sur les secteurs accueillant des activités de loisirs ;
- l'amélioration de l'assainissement des caves particulières ;
- l'amélioration de la connaissance des phénomènes d'érosion des sols susceptibles d'altérer la qualité des milieux aquatiques (bassins du Rieutord et du Rieuberlou notamment) ;
- le maintien de débits d'étiage compatibles avec l'objectif de bon état, en particulier sur la basse vallée de l'Orb.

Pour le Lirou, le Taurou et le Libron, où les efforts d'assainissement risquent de ne pas suffire à atteindre une bonne qualité physico-chimique, le SAGE promouvra des actions transversales de restauration de l'état des cours d'eau, intégrant la dimension morphodynamique dans le but d'améliorer l'autoépuration naturelle. Il développera aussi la question du devenir des rejets sur ces cours d'eau qui peuvent s'assécher naturellement en été : faut-il conserver les rejets qui permettent le maintien d'un écoulement à l'étiage ou bien préconiser pour tout ou partie des solutions « rejet zéro » (réutilisation, transfert, etc.)?

En ce qui concerne la qualité des eaux souterraines, le SAGE déclinera notamment les objectifs de préservation de la nappe alluviale de l'Orb et de restauration de celle du Libron vis-à-vis des pesticides. Le SMVO, en association avec l'Agence de l'eau et la CERPE Languedoc-Roussillon (Cellule d'Etude et de Recherche sur la Pollution de l'Eau par les produits phytosanitaires), a déjà engagé des actions dans ce sens en recrutant un technicien agri-environnemental chargé de sensibiliser les acteurs locaux et de faciliter l'évolution des pratiques agricoles. Un premier diagnostic de contamination de bassin a été réalisé en 2005 sur le Taurou, dans le cadre d'un défi de l'Agence de l'eau RMC.

L'évolution récente des contaminations, liée au changement des produits utilisés demande à être suivie et diagnostiquée, de façon à adapter les futurs plans d'actions, dont ceux destinés à protéger les aires d'alimentation des captages.

V.3. Fonctionnement morphoécologique des cours d'eau et patrimoine biologique

De fortes perturbations hydromorphologiques dues aux anciennes extractions de matériaux et aux aménagements hydrauliques

Dans les années 60 et 70, l'Orb et plusieurs de ses affluents ont été le siège d'extractions massives de matériaux alluvionnaires en lits mineur et majeur, qui ont provoqué des altérations quasi irréversibles du fonctionnement hydromorphologique : abaissement des profils en long (de 2 à 4 mètres) et des niveaux piézométriques de la nappe alluviale, érosions régressives et déstabilisation des berges, mitage du champ majeur par les lacs succédant aux gravières ; les secteurs concernés sont la Mare aval, l'Orb d'Hérépian au Poujol et de Réals à Béziers, ainsi que les parties aval du Vernazobres et du Taurou.

D'autres modifications hydromorphologiques sont dues aux aménagements lourds réalisés pour la lutte contre les inondations, principalement sur l'Orb entre l'amont de Béziers et le débouché en mer : modification du tracé naturel, recalibrage, endiguement ; le réseau secondaire a également fait l'objet d'interventions drastiques de recalibrage et de confortement de berges : parties aval du Taurou, du Lirou. Le Libron a également subi des travaux de rectification (déplacement du tracé d'origine) entre l'ouvrage de franchissement du Canal du Midi et l'embouchure. Par la suite, de multiples rectifications et endiguements ont été réalisés entre Boujan-sur-Libron et le Canal du Midi.

Ces aménagements se sont soldés par des dégradations notables de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

Sur le haut bassin de l'Orb et le Jaur, l'état physique des milieux est relativement préservé et l'artificialisation se limite à quelques enrochements ponctuels et aux ouvrages hydrauliques.

Le bassin Orb - Libron comporte en effet 150 seuils ou barrages, pour des usages divers. L'ouvrage le plus impactant du point de vue hydromorphologique et écologique est le barrage des Monts d'Orb : cloisonnement total du cours d'eau, perturbation de la dynamique naturelle de transport solide, dégradation de la qualité du milieu à l'aval. Ce barrage, ainsi que 2 autres implantés sur le bassin du Jaur, intéressent la sécurité publique : barrage EDF du Saut de Vézoles, à vocation hydroélectrique, et barrage de l'Airette, qui soutient un usage AEP. Le bassin compte par ailleurs 8 microcentrales hydroélectriques, dont l'impact global est modéré.

Une forte densité d'ouvrages est présente sur l'Orb entre Avène et la Mare, sur la Mare, le Jaur, le Vernazobres et le Libron. La majorité est équipée de dispositifs de dérivation gravitaire, à usage agricole ou pour l'arrosage des jardins des particuliers ; de nombreux ouvrages sont dégradés ou n'ont plus d'usage. D'autres servent à la protection de ponts, ou, sur la moyenne vallée, au maintien de la nappe alluviale de l'Orb sollicitée pour l'AEP.

Deux objectifs majeurs : instaurer une politique pérenne d'entretien des cours d'eau et restaurer les secteurs morphologiquement altérés

Le premier Contrat Orb a permis de réaliser la majorité des études globales préalables et d'organiser le territoire pour les interventions de restauration - entretien des cours d'eau, réalisées par 10 structures intercommunales et coordonnées par le SMVO, qui assure la cohérence des opérations avec les autres actions menées sur le bassin : protection des milieux aquatiques et politique de prévention des inondations. A l'issue de cette première procédure, les travaux de restauration étaient achevés ou bien avancés - 70% du linéaire traité ou planifié - sauf sur les territoires des Communautés de communes Orb - Jaur et St Ponais, et du SMETOGA.

Le second Contrat de rivière vise par conséquent la finalisation des opérations de restauration et leur pérennisation au travers de plans de gestion des cours d'eau et de leur ripisylve ; pour cadrer la politique d'entretien des cours d'eau, 4 zones homogènes ont été définies sur l'ensemble du bassin, sur lesquelles les structures compétentes sont regroupées, le SMVO assurant la compétence entretien des rivières sur tout le territoire.

Ainsi, sur le second Contrat, les interventions se sont poursuivies, avec principalement :

- la réalisation par le SMETOGA, suite à une procédure de DIG, des campagnes de restauration sur le haut bassin (2006-2008),
- des travaux d'entretien sur le St Chinianais en 2007 (Communauté de communes du St Chinianais),
- la réalisation d'un plan de gestion puis de travaux d'entretien sur le Lirou, 3 ans après les opérations de restauration (Syndicat du Lirou),
- l'engagement d'un programme triennal d'entretien 2007-2009 sur la moyenne vallée de l'Orb (SIVU Moyenne Vallée de l'Orb),

- la mise en œuvre, suite à une DIG, d'un programme de restauration sur 5 ans (2008-2012) sur le territoire de la Communauté de communes Orb - Jaur.

Sur le Libron, les premières opérations de restauration ont été d'abord entreprises par le SIGAL puis pérennisées sous forme d'un programme pluriannuel d'entretien de la ripisylve, déclaré d'intérêt général et établi jusqu'en 2022, grâce à la collaboration technique avec le SMVO.

Les altérations hydromorphologiques des cours d'eau du bassin, en impactant directement les fonctionnalités naturelles, compromettent le respect des objectifs de bon état ou de bon potentiel écologique. **La reconquête des milieux affectés par des dégradations physiques est donc une orientation forte pour le bassin Orb - Libron** ; elle implique notamment que les programmes de restauration-entretien prennent en compte un objectif d'amélioration des habitats.

La fonction de rétention des crues étant également perturbée par les atteintes physiques, le rétablissement de zones naturelles d'expansion des crues est un autre axe important, intégré dans le Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI) en cours ; ces actions sont identifiées en référence à l'étude de définition de l'espace de mobilité du cours d'eau réalisée en 2003. Cette étude a également servi de base à la définition des contraintes d'exploitation des carrières de granulats.

Des potentialités biologiques, notamment pour les grands migrateurs, compromises par les altérations hydromorphologiques et les obstacles à la continuité écologique

L'état des peuplements piscicoles est conforme sur l'Orb en amont du barrage des Monts d'Orb et sur la partie amont du Vernazobres ; partout ailleurs, le fonctionnement naturel est perturbé, à des degrés divers ; les principales pressions en cause sont :

- sur le Jaur, phénomène de transport de fines à partir des terres cultivées, réduction des débits du fait des dérivations, et lâchers de Montahut sur les 5 derniers km (brusques variations du niveau d'eau, présence de matières en suspension) ;
- influence du barrage des Monts d'Orb jusqu'à Bédarieux, alors que ce secteur présente de fortes potentialités piscicoles (écoulement rapide, bonne oxygénation...) et des habitats diversifiés ;
- impact des extractions de matériaux sur l'Orb entre Hérépian et le Jaur et en aval de Thézan-les-Béziers : création de zones lenticules artificielles favorisant les cyprinidés d'eaux lentes et les carnassiers ;
- sur l'Orb médian, impact des lâchers de Montahut et des prélèvements en eau de surface ou en nappe, d'autant plus dommageable que les potentialités biologiques sont remarquables, en particulier à l'aval de Cessenon ;
- caractère temporaire du cours d'eau, pollutions et altérations hydromorphologiques sur le Libron.

Le plan de gestion des poissons migrateurs 2004-2008 du bassin Rhône Méditerranée Corse (arrêté du 18 juin 2004) intègre deux objectifs pour le fleuve Orb :

- restauration de la libre circulation de l'alose et plus précisément, gain de zones de reproduction accessibles jusqu'en aval du seuil de Thézan-les-Béziers ;
- élargissement de la zone de colonisation de l'anguille jusqu'en aval du seuil de Thézan-les-Béziers.

L'accession à ces zones est compromise par les 2 ouvrages les plus aval de l'Orb (Moulin St Pierre et Barrage de Pont Rouge) qui constituent des obstacles majeurs.

Sur le haut bassin, la problématique du franchissement se pose principalement sur le linéaire compris entre le barrage des Monts d'Orb et le Gravezon, ce secteur possédant de fortes potentialités en termes de reproduction de la truite Fario, partiellement annihilées par deux barrages hydroélectriques.

Le Schéma départemental pour la restauration, la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques (SDVMA, 2001) souligne que la libre circulation des espèces amphihalines est un enjeu majeur sur l'Orb. Il formule une proposition de classement, par arrêté

ministériel au titre de l'article L-232.6 du Code Rural, de l'Orb aval depuis son débouché en mer jusqu'à la confluence avec le Rhonel (linéaire actuellement classé par Décret).

Concernant les gorges de l'Orb jusqu'à la confluence avec le Vernazobres, il est formulé une proposition de classement en rivière réservée, au titre de l'article 2 modifié de la loi de 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ; cette proposition est motivée par le fort potentiel écologique de l'Orb sur ce linéaire.

Enjeux et plus-value attendue d'un SAGE pour le fonctionnement morphoécologique

L'atteinte du bon état étant conditionnée pour plusieurs masses d'eau du bassin Orb - Libron à la réduction des altérations hydromorphologiques, le SAGE précisera les objectifs et les priorités par secteur, puis définira et mettra en place les stratégies techniques, juridiques et socioéconomiques nécessaires à l'amélioration de la qualité physique et écologique des milieux, ainsi qu'à la gestion du transport solide. Il garantira la cohérence entre ces objectifs et ceux des autres actions sur le bassin : plans de gestion des cours d'eau, restauration des zones d'expansion des crues et opérations de protection contre les crues (PAPI).

La définition d'une politique de gestion du transit sédimentaire nécessitera en préalable une amélioration des connaissances et devra prendre en compte les questions de transparence des ouvrages hydrauliques et de devenir des nombreux seuils existants sur les cours d'eau du bassin (entretien, réhabilitation, destruction).

L'objectif de bon état implique le décloisonnement des milieux pour assurer la continuité écologique. Le second Contrat de rivière prévoit la réalisation d'un diagnostic approfondi de la continuité écologique sur l'ensemble du bassin de l'Orb, visant les grands migrateurs et les autres espèces, qui permettra l'élaboration ultérieure d'un plan de restauration migrateurs. La définition et la construction de 5 dispositifs de rétablissement de la libre circulation piscicole sur les moyenne et basse vallées sont déjà intégrées au programme d'actions du Contrat de rivière.

Le SAGE relatera les objectifs de rétablissement de la continuité piscicole, et les traduira en dispositions à caractère réglementaire et en actions de restauration de la circulation des espèces.

Les objectifs de continuité écologique intègrent également la restauration des connections latérales avec les annexes fluviales. Le SAGE développera la connaissance de ces milieux et plus généralement il développera, dans le prolongement de l'inventaire départemental, la caractérisation et le suivi des zones humides du territoire : tourbières sur le haut bassin, zones humides sur le littoral, etc. ; il définira les programmes de restauration hydraulique et biologique et les plans de gestion à mettre en place sur ces milieux.

V.4. *Risque crues et inondations*

Un territoire très sensible au risque inondation

Si les secteurs concernés à l'amont sont globalement moins sensibles car moins urbanisés, ceux du bassin aval, caractérisés par de nombreuses zones urbanisées, sont exposés à un risque élevé du fait de la fréquence des débordements, de l'importance des hauteurs de submersion et de leur vulnérabilité intrinsèque.

Plusieurs facteurs physiques et géographiques sont à l'origine de cette sensibilité :

- le bassin est situé dans la zone des 150 à 200 mm en 24 h, les ruissellements peuvent y être à la fois importants et extrêmement rapides ;
- les débits de pointe de l'Orb sont élevés et les temps de propagation sont courts : le temps de réaction du bassin est de 8 à 12 heures ; par ailleurs, le fleuve n'est régulé que par le barrage des Monts d'Orb qui ne contrôle que 7,5% du bassin total et n'a pas de fonction formelle d'écêtement des crues ;
- les inondations deviennent très fréquentes à partir de Béziers et concernent une vaste plaine inondable (5000 ha) et plusieurs agglomérations.

D'autres facteurs, de nature anthropique, aggravent les effets des crues :

- important développement de l'urbanisation, provoquant une forte augmentation du ruissellement ; constructions en zone inondable ;
- abandon des cultures en terrasses avec un effet négatif sur la rétention des crues ;
- enfin, les extractions de matériaux dans le lit vif du cours d'eau ont favorisé l'accélération des transferts et rendu la crue plus brutale en aval.

Le risque inondation est relativement bien connu sur l'Orb grâce aux études réalisées essentiellement lors du premier Contrat de rivière ; le risque est avéré au-delà d'une crue biennale ; les modélisations démontrent en effet que l'Orb permet de transiter sans dommage une crue de retour 2 ans sur l'ensemble de son cours, mais provoque des débordements pour les crues décennales et centennales avec des caractéristiques différentes dans les champs d'inondations selon les tronçons. C'est le tronçon Béziers - la Mer qui est le plus exposé : les débordements en rive droite de Béziers, en partie provoqués par une série d'obstacles transversaux, interviennent dès la crue courante ; la configuration en « toit » de la plaine induit un étalement des eaux dans la dépression comprise entre l'Orb et les coteaux. Dans le delta, secteur le plus sensible de la vallée, Villeneuve les Béziers, Sauvian, Sérignan, et Valras Plage sont soumis aux crues d'occurrence quinquennale à décennale.

Le Libron est lui aussi caractérisé par des crues violentes lors des épisodes pluvieux printaniers et automnaux ; les secteurs les plus impactés se situent sur les communes aval, de Lieuran-les-Béziers à Vias.

L'histoire du territoire est jalonnée de crues mémorables, aux dégâts catastrophiques ; pour n'en citer que quelques unes :

- ➔ 1745 - habitations détruites à Bédarieux ; changement de lit de la Mare et du torrent d'Arles
- ➔ 12/09/1875 - Une extraordinaire crue du Vernazobres provoque à St Chinian 128 morts et la destruction de dizaines de maisons
- ➔ 8/12/1953 - Crue centennale à Béziers avec un débit de 2500 m³/s qui cause l'évacuation du faubourg avec plus de 2000 sinistrés
- ➔ 16/01/1972 - Une forêt d'arbres morts et d'épaves de toutes sortes sur les plages de Valras
- ➔ 16/12/1995 - Inondations catastrophiques, l'eau et la boue déferlent avec un débit de 1500 m³/s et une hauteur du fleuve à Béziers de 13 m
- ➔ 7/12/1996 - 10 000 hectares de terres noyées et 60 000 habitants du Narbonnais sans eau potable.

En 15 ans, ont été comptabilisées 8 crues impactant des zones bâties, dont 6 reconnues en catastrophes naturelles. La rapidité, l'intensité et la fréquence des crues et aussi l'importance des enjeux humains rendent la gestion de crise très difficile.

Caractérisation des enjeux

Estimation des enjeux humains : nombre d'habitants exposés	– Bassin de l'Orb : 15 000 habitants permanents et 100 000 saisonniers – Bassin du Libron : 2000 habitants permanents + 21 600 saisonniers (Vias)
Surface de la zone inondable connue	– Bassin de l'Orb : 13 500 hectares, dont 7 900 Ha sur la partie amont et 5 600 Ha sur le delta aval – Bassin du Libron : 3000 ha
Bâti et activités économiques sensibles	4000 hectares urbanisés en zone inondable dont les faubourgs de Béziers, les zones d'activités économiques du delta et les activités de tourisme du bord de mer

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de l'Hérault, approuvé par arrêté préfectoral du 11 février 2005, recense pour le territoire Orb - Libron 15 communes en risque fort et 18 communes en risque moyen (voir en annexe 3).

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb : vers un PAPI 2

Le premier Contrat Orb a permis la réalisation d'études majeures, la mise en œuvre de la concertation et la définition d'une politique de gestion des crues, formalisée en 2004 par l'engagement d'un Plan « Bachelot ». Ce plan, devenu Plan d'Actions de Prévention des Inondations de l'Orb (PAPI), initialement programmé sur 2004-2006, a été prolongé jusqu'à fin 2008 ; ses actions sont intégrées au second Contrat. Le PAPI comporte 6 axes :

- 1) L'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information.
- 2) L'amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision et d'alerte : densification du réseau des stations de mesure, réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde ; des repères de crues destinés à compléter les dispositifs d'alerte et à matérialiser la mémoire collective ont été mis en place dans chaque commune soumise à un risque sur la haute vallée et le delta; l'opération va être étendue aux autres communes à risque du territoire.
- 3) L'élaboration et l'amélioration des PPRi et des mesures de la vulnérabilité des bâtiments et des activités implantées dans les zones à risque. Sur le delta de l'Orb, une première étude de réduction de la vulnérabilité, allant jusqu'à la proposition d'actions opérationnelles, a été engagée par le Syndicat Béziers la Mer.
- 4) Les actions de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées avec la restauration et entretien des berges de l'Orb et ses affluents, et le rétablissement des zones naturelles d'expansion des crues, notamment en moyenne vallée de l'Orb, par abaissement des digues édifiées au droit des gravières.
- 5) L'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protection contre les crues, en priorité sur le secteur Béziers / la mer : rétablissement des exutoires naturels en mer (ancien Grau du Libron et Etang de la Grande Maire), amélioration de l'hydraulicité dans la traversée de Béziers, réalisation de protections rapprochées de l'habitat groupé.
- 6) La conduite du programme et de la concertation par l'équipe du SMVO mise à disposition du PAPI.

Le montant prévisionnel du PAPI était de 20 millions d'euros, le poids financier le plus important étant celui des axes 4 et 5. Début 2008, près de 60% du montant total des opérations a été engagé. Les points forts du bilan sont :

- la mobilisation des acteurs sur les thématiques de gestion de crise et de restauration des zones d'expansion des crues ;

- la réussite de l'opération visant à rétablir un fonctionnement naturel des inondations sur la Moyenne Vallée de l'Orb, grâce à la mise en place de déversoirs sur les gravières, par les exploitants sur leurs fonds propres ;
- l'amélioration de la connaissance des enjeux situés en zone inondable, avec par exemple un recensement des Etablissements Recevant du Public en zone inondable réglementaire ;
- l'avancement des procédures réglementaires de prévention du risque, qui couvrent désormais la grande majorité des communes à risque : 11 PPRi sont approuvés, concernant 40 communes, 3 sont prescrits (15 communes en bordure sud-ouest du bassin) et 3 sont en cours de révision (Béziers, Vias, Sérignan). Suite à la réalisation des PPRi, 18 communes se sont déjà dotées d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Etat d'avancement des PPRi

Ce bilan positif a conduit le SMVO, appuyé de ses partenaires techniques, à s'engager dans la contractualisation d'un PAPI 2, dans le but notamment de permettre l'entière réalisation du programme initial (travaux sur les exutoires en mer et la protection dans le delta), d'étendre la démarche au territoire du Libron et de consolider les partenariats avec les maîtres d'ouvrage acteurs de cette politique.

Enjeux et plus-value attendue d'un SAGE pour la gestion du risque inondation

La problématique a été largement diagnostiquée et les stratégies bien identifiées dans le cadre du PAPI qui arrivera à échéance fin 2008. Dans l'hypothèse de l'engagement d'une seconde démarche, les actions qui restent à mener le seront donc dans le cadre d'un PAPI 2.

Le SAGE s'inscrira alors dans la suite de ces plans d'actions, pour intégrer les évolutions ultérieures des connaissances et de la réglementation, entretenir la dynamique créée sur le territoire, et garantir la cohérence voire la convergence entre les actions de protection contre les crues, les programmes d'entretien des cours d'eau, la restauration des secteurs morphologiquement dégradés, la préservation des zones humides et la mise en valeur des habitats.

Plus précisément, le SAGE intégrera les préconisations à caractère réglementaire, notamment pour la préservation des zones d'expansion des crues, et la définition de rétentions à mettre en place pour les nouvelles constructions en l'absence de PPRi.

Il constituera en outre un cadre favorable pour développer les actions relevant à la fois de l'aménagement du territoire et de la gestion du risque, en particulier celles visant la réduction de la vulnérabilité du bâti existant (Cf. règlement des PPRi).

Il pourra également définir des mesures de prévention des risques liés aux ruissellements pluviaux, et par exemple préciser les modalités de réalisation des schémas d'assainissement pluviaux des collectivités ou édicter des règles relatives à la rétention des eaux de pluie en zone urbaine.

VI. PRESENTATION DU PROJET DE SAGE

Justification du périmètre

Le périmètre projeté pour le SAGE Orb - Libron est constitué des bassins hydrologiques de l'Orb et du Libron, prolongés en mer par la masse d'eau côtière C2b, sur sa partie en continuité avec le périmètre terrestre. Le périmètre continental couvre une superficie de 1700 km².

L'intégration du bassin du Libron apparaît légitime au regard des critères prônés par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour la définition du périmètre d'un SAGE :

- Cohérence physique et technique : le Libron est un ancien affluent de l'Orb ; les enjeux y sont de même nature que ceux des affluents aval de l'Orb - Lirou et Taurou : grande vulnérabilité aux pressions polluantes du fait de débits naturellement très faibles, contamination par les pesticides, sécurité qualitative et quantitative de l'AEP, impact des activités viti-vinicoles, atteintes physiques au milieu ; en outre, la majorité des communes du bassin du Libron sont dépendantes des ressources en eau du bassin de l'Orb pour leur alimentation en eau potable.
- Cohérence géographique et socioéconomique : l'étroit bassin du Libron, qui s'encastre dans le flanc est du bassin de l'Orb, est en totale continuité avec celui-ci, des Monts de Faugères, zone rurale peu peuplée à cheval sur les deux bassins, en passant par la vallée du Libron qui fait partie intégrante de la plaine viticole du Biterrois, jusqu'à Vias, station balnéaire représentative de l'ensemble du littoral Biterrois.

Par ailleurs, une collaboration a été mise en place depuis plusieurs années entre les 2 bassins, d'abord avec un soutien technique du SMVO au SIGAL via la mise à disposition d'un technicien de rivière du SMVO pour l'élaboration et le suivi du programme de restauration - entretien des cours d'eau du bassin du Libron. L'adhésion du SIGAL au SMVO, actuellement en cours, va définitivement installer la gestion globale du territoire Orb - Libron et préparer l'intégration du Libron au SAGE.

Enfin, compte tenu de la taille très modeste du bassin du Libron, il n'est pas envisageable d'y mettre en place une procédure de gestion aussi ambitieuse qu'un SAGE ; le SAGE Orb - Libron représente donc une opportunité unique pour affronter les problèmes aigus de ce bassin, caractéristiques des petits cours d'eau méditerranéens de plaine.

La liste des communes intégrées en tout ou partie dans le projet de périmètre est présentée ci-après. Pour les communes dont le territoire n'est que partiellement concerné, la limite retenue est la limite topographique du bassin versant, figurée sur les zooms cartographiques annexés au dossier (cf annexe 5).

Dépt	Code INSEE	Commune	Projet de SAGE ORB - Libron
34	34015	ASSIGNAN	Commune partiellement concernée
34	34018	AUTIGNAC	Commune en intégralité
34	34019	AVÈNE	Commune en intégralité
34	34021	BABEAU-BOULDOUX	Commune en intégralité
34	34025	BASSAN	Commune en intégralité
34	34031	BESSAN	Commune partiellement concernée
34	34028	BÉDARIEUX	Commune en intégralité
34	34030	BERLOU	Commune en intégralité
34	34032	BÉZIER	Commune en intégralité
34	34037	BOUJAN SUR LIBRON	Commune en intégralité
34	34044	CABREROLLES	Commune en intégralité
34	34046	CAMBON-ET-SALVERGUES	Commune partiellement concernée
34	34049	CAMPLONG	Commune en intégralité
34	34052	CAPESTANG	Commune partiellement concernée
34	34053	CARLENCAS-ET-LEVAS	Commune partiellement concernée
34	34055	CASTANET-LE-HAUT	Commune partiellement concernée
34	34061	CAUSSES-ET-VEYRAN	Commune en intégralité
34	34062	CAUSSINIOJOULS	Commune en intégralité
34	34065	CAZEDARNES	Commune en intégralité
34	34069	CAZOULS-LES-BÉZIER	Commune en intégralité
34	34070	CÉBAZAN	Commune en intégralité
34	34071	CEILHES-ET-ROCOZELS	Commune partiellement concernée
34	34073	CERS	Commune en intégralité
34	34074	CESSENON-SUR-ORB	Commune en intégralité
34	34080	COLOMBIÈRES-SUR-ORB	Commune en intégralité
34	34081	COLOMBIERS	Commune partiellement concernée
34	34083	COMBES	Commune en intégralité
34	34084	CORNEILHAN	Commune en intégralité
34	34086	COURNIOU-LES-GROTTE	Commune partiellement concernée
34	34089	CREISSAN	Commune en intégralité
34	34092	CRUZY	Commune partiellement concernée
34	34093	DIO-ET-VALQUIERES	Commune en intégralité
34	34094	ESPONDEILHAN	Commune partiellement concernée
34	34096	FAUGERES	Commune en intégralité
34	34100	FERRIERES-POUSSAROU	Commune en intégralité
34	34105	FOUZILHON	Commune partiellement concernée
34	34107	FRAISSE-SUR-AGOÛT	Commune partiellement concernée
34	34109	GABIAN	Commune partiellement concernée
34	34117	GRAISSESAC	Commune en intégralité
34	34119	HÉRÉPIAN	Commune en intégralité
34	34121	JONCELS	Commune en intégralité
34	34126	LAMALOU-LES-BAINS	Commune en intégralité
34	34312	LA-TOUR-SUR-ORB	Commune en intégralité
34	34130	LAURENS	Commune partiellement concernée
34	34038	LE-BOUSQUET-D'ORB	Commune en intégralité

34	34211	LE-POUJOL-SUR-ORB	Commune en intégralité
34	34008	LES-AIRES	Commune en intégralité
34	34135	LESPIGNAN	Commune partiellement concernée
34	34139	LIEURAN	Commune en intégralité
34	34140	LIGNAN-SUR-ORB	Commune en intégralité
34	34144	LUNAS	Commune en intégralité
34	34147	MAGALAS	Commune partiellement concernée
34	34148	MARAUSSAN	Commune en intégralité
34	34155	MAUREILHAN	Commune partiellement concernée
34	34160	MONS-LA-TRIVALLE	Commune en intégralité
34	34161	MONTADY	Commune partiellement concernée
34	34166	MONTBLANC	Commune partiellement concernée
34	34178	MURVIEL-LES-BÉZIERS	Commune en intégralité
34	34187	OLARGUES	Commune en intégralité
34	34191	PAILHES	Commune en intégralité
34	34193	PARDAILHAN	Commune partiellement concernée
34	34200	PEZENES-LES-MINES	Commune partiellement concernée
34	34201	PIERRERUE	Commune en intégralité
34	34209	PORTIRAGNES	Commune en intégralité
34	34216	PRADAL	Commune en intégralité
34	34218	PRADES-SUR-VERNAZOBRES	Commune en intégralité
34	34219	PRÉMIAN	Commune en intégralité
34	34223	PUIMISSON	Commune en intégralité
34	34224	PUISSALICON	Commune partiellement concernée
34	34225	PUISSERGUIER	Commune en intégralité
34	34226	QUARANTE	Commune partiellement concernée
34	34229	RIOLS	Commune partiellement concernée
34	34231	ROMIGUIÈRES	Commune partiellement concernée
34	34232	ROQUEBRUN	Commune en intégralité
34	34233	ROQUEREDONDE	Commune en intégralité
34	34235	ROSIS	Commune partiellement concernée
34	34245	SAINT-CHINIAN	Commune en intégralité
34	34250	SAINT-ÉTIENNE-D'ALBAGNAN	Commune en intégralité
34	34252	SAINT-ÉTIENNE-D'ESTRECHOUX	Commune en intégralité
34	34258	SAINT-GENIES-LE-BAS	Commune en intégralité
34	34257	SAINT-GENIES-DE-VARENSAL	Commune en intégralité
34	34260	SAINT-GERVAIS-SUR-MARE	Commune en intégralité
34	34271	SAINT-JULIEN-D'OLARGUES	Commune en intégralité
34	34273	SAINT-MARTIN-DE-L'ARÇON	Commune en intégralité
34	34279	SAINT-NAZAIRE-DE LADAREZ	Commune en intégralité
34	34284	SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES	Commune en intégralité
34	34291	SAINT-VINCENT-D'OLARGUES	Commune en intégralité
34	34298	SAUVIAN	Commune en intégralité
34	34299	SÉRIGNAN	Commune en intégralité
34	34300	SERVIAN	Commune partiellement concernée
34	34308	TAUSSAC-LA-BILLIÈRE	Commune en intégralité
34	34310	THÉZAN-LES-BÉZIERS	Commune en intégralité
34	34324	VALRAS-PLAGE	Commune en intégralité
34	34329	VENDRES	Commune partiellement concernée
34	34332	VIAS	Commune partiellement concernée
34	34334	VIEUSSAN	Commune en intégralité

34	34335	VILLEMAGNE-L'ARGENTIÈRE	Commune en intégralité
34	34336	VILLENEUVE-LES-BÉZIERS	Commune en intégralité
34	34339	VILLEPASSANS	Commune partiellement concernée
12	12077	CORNUS	Commune partiellement concernée
12	12155	FONDAMENTE	Commune partiellement concernée
12	12067	LE CLAPIER	Commune en intégralité
12	12143	MELAGUES	Commune partiellement concernée
12	12275	TAURIAC-DE-CAMARES	Commune partiellement concernée

 surface concernée en totalité

 surface concernée partiellement

Structure porteuse

Au titre de ses missions, « le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, en tant que futur « EPTB de l'Orb », a pour objet de faciliter, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, qu'elles soient membres ou non du Syndicat Mixte, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Au titre de ses missions, le SIGAL a pour objet « la facilitation, dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides, l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements situés dans son périmètre d'action, ceci dans le but d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique. Pour cela, le SIGAL assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil. »

Début 2008, les communes adhérentes au SIGAL, à l'unanimité, ont accepté l'adhésion du SIGAL au SMVO. Cette adhésion sera effective en cours d'année 2008.

En couvrant et en représentant la quasi totalité des communes des bassins de l'Orb et du Libron, le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb, dont le SIGAL sera membre, sera la structure porteuse du SAGE Orb - Libron.

Première proposition de composition de la CLE

Une première proposition de CLE, sujette à débat, constituée de 55 membres, est donnée ci après. La composition respecte les directives du décret 2007 12.13 du 10 août 2007. Le collège des élus assure autant que possible la représentativité des principales masses d'eau du territoire, un équilibre entre les communes rurales et urbaines, et une représentativité des acteurs de l'aménagement du territoire.

PREMIERE PROPOSITION DE CLE : 55 MEMBRES

Collège des Elus : 32				
Membres de droit : 8				
Région Languedoc Roussillon	1			
Région Midi Pyrénées	1			
Conseil Général de l'Hérault	4			
Conseil Général de l'Aveyron	1			
Parc Naturel Régional du Haut Languedoc	1			
Etablissements Publics dans le domaine de l'Eau : 2				
Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb	1			
Syndicat Mixte d'Etudes et de travaux sur l'Astien	1			
Etablissement Public dans le Domaine de l'Aménagement du Territoire : 2				
SCOT du Biterrois	1			
Pays Haut Languedoc et Vignobles	1			
Communes : 1 par Masse d'eau principale : 9				
		Masse d'eau superficielle	Masse d'eau souterraine	Masse d'eau côtière
Bédarieux	1	157		
Saint Gervais sur Mare	1	156		
Le Poujol sur Orb	1	154		
Cessenon sur Orb	1	152		
Saint Chinian	1	153		
Béziers	1	151		
Olargues	1	156		
Boujan sur Libron	1	159 et 160		
Valras	1			C2b
Intercommunalités compétentes dans le domaine de l'Eau : 11				
CABEME	1		6316 6224 6510 et 6501	
SIVOM Orb et Gravezon	1		6125 et 6410	
SIAEP de la Vallée de la Mare	1		6410	
SIAE de la vallée du Jaur	1		6409	
SIAE du Vernazobres	1		6411	
SIAE Thezan Pailhes	1		6316	
Syndicat Rive Gauche de l'Orb	1		6410 et 6409	
SIVOM d'Enserune	1		6316	
Syndicat Béziers la Mer	1	160		
SIGAL	1	460		
SMETOGA	1	157		

Collège des usagers : 16		
Chambre d'agriculture de l'Hérault	1	
Chambre de Commerce et d'Industrie	1	
Fédération Pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique	1	
Fédération des caves particulières de l'Hérault	1	
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	1	
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux en construction	1	
BRL ?	1	
Comité Régional Languedoc Roussillon de canoë kayak	1	
EDF	1	
ASA du canal de l'Abbé	1	
CRIDO	1	
ASA Basse plaine de l'Orb	1	
SAFER	1	
Association Environnementaliste	1	
A.P.P.M.A	1	
Union Locale Consommation Que Choisir	1	

Collège des représentants de l'Etat : 7		
Préfet coordonnateur de bassin / DIREN	1	
Préfet de l'Hérault/ MISE	1	
Agence de l'Eau	1	
DRIRE	1	
DRJS	1	
DDEA	1	
ONEMA	1	

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	Titre
1	Projet de SDAGE Rhône Méditerranée - Synthèse des objectifs par masse d'eau
2	Travaux des groupes locaux (2005) - Identification des mesures pour atteindre les objectifs du SDAGE
3	Risque crue - inondation : niveaux de risque et état d'avancement des PPRi
4	Etat d'avancement des PPRi
5	Projet de périmètre : localisation du périmètre sur les communes concernées pour une partie de leur territoire par le projet de SAGE

ANNEXE 2

TRAVAUX DES GROUPES LOCAUX (2005) - IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SDAGE

ANNEXE 5

PROJET DE PÉRIMÈTRE : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE SUR LES COMMUNES CONCERNÉES POUR UNE PARTIE DE LEUR TERRITOIRE

Carte d'assemblage



Domaine de Bayssan – Route de Vendres
34 500 BEZIERS
Tél : 04 6736 45 99 – Fax : 04 67 36 40 25
<http://www.vallee-orb.fr>